



SÉCURITÉ⁴
équipements

Ascenseurs : usages et sécurité



Mise à jour 2021

UN COMPORTEMENT RESPONSABLE
POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS.

antin
résidences

RÈGLES DE VIE COLLECTIVE

L'ascenseur est un espace commun. Pour que le partage de ce lieu se passe au mieux, vous devez respecter certaines règles de vie collective et d'hygiène. Faites appel à votre bon sens, restez courtois :

- Ne retenez pas l'ascenseur en empêchant la fermeture des portes,
- N'appuyez que sur le bouton correspondant à l'étage souhaité.

Dans l'ascenseur, il est interdit de :

- > fumer,
- > jeter des mégots de cigarette dans la cabine et les rainures,
- > uriner ou faire uriner votre animal. Au-delà du problème d'hygiène, cela peut causer une détérioration importante et une immobilisation longue de l'appareil,
- > déposer vos ordures ménagères,
- > jeter des débris/objets dans la cabine ou la gaine de l'ascenseur,
- > taguer,
- > détériorer les boutons, portes et tout équipement.

Les déménagements :

- 1 > **Veillez à ne pas dépasser la charge maximale de la cabine, vous pourriez rester bloqué à l'intérieur.**
- 2 > **Bâchez l'intérieur de la cabine ainsi que vos meubles. En cas de dégradation, vous devrez payer les frais de réparation.**

" Je respecte le règlement intérieur de ma résidence et le travail de nettoyage des parties communes "



RÈGLES DE SÉCURITÉ

Respectez les consignes d'utilisation. Il en va de votre sécurité !



Dans l'ascenseur :

- 1 > **Ne cherchez pas à sortir de la cabine entre deux étages et n'ouvrez pas les portes de l'ascenseur avant son immobilisation.**
- 2 > **Ne laissez jamais les enfants utiliser seuls les ascenseurs.** Veillez à ce qu'ils soient toujours accompagnés d'un adulte.
- 3 > **Respectez la charge maximale**, en kilos et en nombre de personnes. Vous risquez de provoquer un blocage entre étage.
- 4 > **Transportez vos objets encombrants sans gêner l'accès au bouton d'alarme !**
- 5 > **Ne sautez pas et n'effectuez pas de mouvements brusques dans l'ascenseur** au risque de le bloquer.
- 6 > **Ne vous adossez pas aux portes** qui, en s'ouvrant, pourraient accrocher vos vêtements ou vos chaussures.
- 7 > **Surveillez votre animal** : même attaché, il peut se faufiler entre les portes de l'ascenseur. Tenez-le en laisse.

ATTENTION : en cas de blocage de la cabine

- ▶ Appuyez sur le bouton "Alarme",
- ▶ ne tentez aucune manœuvre vous-même,
- ▶ gardez votre calme.

Les ascenseurs sont protégés contre les risques de chute et vous ne manquerez jamais d'air puisqu'ils sont naturellement ventilés.



EN CAS D'URGENCE

Vous êtes bloqué à l'intérieur d'un ascenseur

Gardez votre calme et n'intervenez JAMAIS vous-même !

- > Conformez-vous aux **consignes de sécurité affichées en cabine.**

Tous les ascenseurs sont raccordés à une téléalarme. Appuyez en continu pendant **une vingtaine de secondes sur le bouton "Alarme"** : un spécialiste interviendra dans les **45 minutes.**



Vous constatez qu'une personne est bloquée

N'intervenez jamais vous-même en essayant de déverrouiller les portes.

- > Rassurez cette personne et invitez-la à se conformer aux **consignes de sécurité** indiquées en cabine.
- > Vérifiez qu'elle a bien appuyé sur le bouton **"Alarme"**.
- > Vous pouvez appeler le **numéro vert** indiqué sur l'ascenseur afin de vous assurer que l'entreprise est bien prévenue de l'incident.
- > **Prévenez votre gardien.**
- > **Attendez** que l'entreprise agréée intervienne.

L'ascenseur est bloqué et personne n'est à l'intérieur

- > **Contactez votre gardien** ou s'il n'est pas joignable, contactez le numéro indiqué sur l'ascenseur. Cela permettra au technicien d'intervenir dans les plus brefs délais.



LE SERVICE ASSURÉ PAR L'ASCENSORISTE ET ANTIN RÉSIDENCES

Pour assurer votre sécurité et répondre à la réglementation en vigueur, l'ensemble des cabines d'ascenseurs Antin Résidences est équipé d'une téléalarme.

Il s'agit d'un système d'appel des secours qui se fait par l'appui sur le bouton d'alarme (en cabine). Vous êtes directement mis en relation avec le service de dépannage qui déclenchera l'intervention d'un technicien dans un délai de 45 minutes.

Tous les appareils Antin Résidences font l'objet d'un suivi et d'un entretien régulier qui prévoit :

- des visites préventives toutes les 6 semaines,
- des interventions de dépannage et de réparation en fonction des besoins,
- un contrôle complet des appareils réalisé au minimum tous les 5 ans.



SERVICE CLIENT ET NUMÉRO D'URGENCE

Service client - Astreinte 7/7 - 24/24

0 809 54 09 09

Service gratuit
+ prix appel

À SAVOIR

Le système d'alarme est vérifié **régulièrement**.

L'entreprise a l'obligation d'intervenir :

➤ **7 jours/7**

➤ en cas d'une personne bloquée
à l'intérieur dans les **45 minutes**



➤ si personne n'est bloqué à l'intérieur :

dans les **4 heures** de **7h00 à 22h00**

dans les **5 heures** de **22h00 à 7h00**

L'ascenseur est le moyen de transport le plus utilisé en France avec 100 millions de trajets par jour.

70% des pannes sont liés à des problèmes de portes, provenant du non respect des règles de vie collective (corrosion, rails encrassés...).



www.antin-residences.fr

Antin Résidences, une Entreprise Sociale pour l'Habitat
du Groupe Arcade-VYV

Siège social : 59 rue de Provence 75439 Paris cedex 09